

Les consignes sanitaires

Parce que le virus est toujours présent, il importe que chacun d'entre nous, dans son quotidien, applique les mesures sanitaires, pour limiter au maximum la propagation du Covid-19. Des réflexes simples, pour se protéger et protéger les plus fragiles.

INFORMATION

#COVID19

Adoptez les bons réflexes avec le masque



Une fois en place ne le touchez plus



Ne le mettez pas dans votre poche



S'il est humide ou souillé changez-le



Lavez-vous les mains avant et après l'avoir mis



Une fois utilisé, jetez-le dans une poubelle



INFORMATION

#COVID19

Bien porter le masque













#COVID19 CONTACT À RISQUES

Pour être considéré(e) comme « contact à risques », il faut avoir eu :

- un contact rapproché et prolongé, à moins d'1 mètre, avec un cas testé positif au COVID-19 ;
- sans mesures de protection efficace (masques, vitre en plexiglas...);

Si je suis contact à risques, je suis systématiquement contacté(e) par l'Assurance Maladie (texto, téléphone ou mail)

Dans ce cas, je m'isole immédiatement pendant 7 jours après le dernier contact avec le malade et je prends RDV pour passer un test au 7^{ème} jour.

→ Si je ressens des symptômes de la COVID-19 durant mon isolement, je consulte mon médecin traitant et je ne romps en aucun cas mon isolement jusqu'au résultat du test.

⚠ Ne pas confondre « contact à risques » avec « personne à risques » !
Une personne à risque est une personne qui, en raison de son âge ou de son état de santé (cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire...), risque de développer une forme plus grave de la COVID-19.

⚠ En dehors de cette situation et si je n'ai pas de symptômes, je ne me rends pas en laboratoire afin de ne pas engorger le dispositif de test COVID-19.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

W03141-001-20037 - 20 mars 2020



Des consignes nationales

La maladie fait l'objet de [consignes édictées par l'Etat](#). Des conseils personnalisés sont également précisé sur le site [Mes conseils Covid](#).

Un numéro vert est disponible 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux différentes questions concernant le Coronavirus Covid-19 : **0 800 130 000**.

A noter que cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Si vous présentez des signes d'infections respiratoires, contactez le 15 ou, pour les sourds et malentendants, envoyez un message au 114.

Les règles à respecter

En famille, avec les amis et les proches

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour se protéger et protéger son entourage est, en permanence, le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

- > Même si on ne s'est pas vu depuis longtemps, on se salue sans se serrer la main ni se serrer dans les bras et pas d'embrassade.
- > Il faut respecter la distance de 2 mètres entre chacun.
- > Il est possible de rendre visite à une personne âgée ou vulnérable à condition de respecter toutes les précautions sanitaires nécessaires à la préservation de sa santé.

Télécharger l'affiche sur les gestes barrières ([PDF -129 ko](#)) et en version accessible [ODT - \(6,30 Ko\)](#)

A l'école

Dans les 69 écoles publiques de la ville, le protocole sanitaire s'applique, pour lutter contre la propagation du virus. Avec des règles simples :

- > **en cas de fièvre (38 degrés ou plus)** ou de symptômes évoquant la Covid-19, les enfants ne doivent pas aller à l'école ;
- > **l'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires se limite au strict nécessaire**, après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'un mètre au moins ;
- > **les gestes barrière sont à appliquer en permanence**, par tout le monde et partout : lavage des mains, port du masque (pour tous les personnels. Pour les enfants marquant des symptômes évocateurs, des masques seront à disposition, dans l'attente d'un départ de l'école), la ventilation la plus fréquente possible des locaux est assurée ;
- > la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Mais les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour **limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et croisements importants entre groupes** ;
- > **Un nettoyage des sols et des grandes surfaces** (tables et bureaux) est réalisé au minimum une fois par

- jour, il en est de même pour les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes...) ;
- l'accès aux jeux et espaces collectifs extérieurs est autorisé et la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, livres, jouets) est permise.

[Plus d'informations sur le protocole sanitaire mis en place dans les écoles](#)

Les bons gestes concernant les déchets spéciaux (masques)

Avec la crise sanitaire, les déchets spéciaux tels que les masques et les gants apparaissent sur l'espace public. Voici quelques règles de bonne pratique simples :

- Ne pas jeter ses déchets au sol ;
- Utiliser les corbeilles mises à disposition, et lorsqu'une corbeille est pleine, en utiliser une autre (généralement située à quelques mètres) ;
- Les containers enterrés situés dans l'hyper-centre et dans les quartiers permettent de jeter facilement ses déchets d'emballage à bon escient (verre ou papier et recyclables) ;
- Ne pas jeter son masque à usage unique et ses gants sur l'espace public. Il est important d'enfermer dans un sac les mouchoirs, les équipements de protection et tout autre déchet en contact direct avec le virus. Vous pouvez ensuite jeter le sac avec les ordures ménagères.

[Télécharger l'affiche pour savoir que faire des déchets à usage unique.](#)

Publications

Covid-19. Que faire de mes déchets à usage unique ? Covid-19 : Comment me protéger et pr

COVID-19

July 2020

▶ [VERSION ACCESSIBLE \(5,04 KO\)](#) ▶ [TÉLÉCHARGER \(136KO\)](#)

COVID-19

November 2020

▶ [VERSION ACCESSIBLE \(6,94 KO\)](#) ▶ [TÉLÉCHARGER \(402KO\)](#)

Dernière mise à jour le : **19 May 2022**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30